

**COMMUNE DE CAMPUAC****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 16 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Vote : Pour 10 contre 0  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Date de la convocation : 11/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Mme Adeline VERNHES, Maire.

**Présents :** Adeline VERNHES, Angèle ORTIZ, Guillaume DELBOUIS, Vanessa GROS, Jacques ABRIEUX, Nicolas CALMELS, Manon MARRAGOU, PASTOR Philippe, NOLORGUES Marie et THIROUX Xavier

**Représenté :** PRADALIER Mathieu (pouvoir donné à Guillaume DELBOUIS)

**Excusé :** Xavier THIROUX

Manon MARRAGOU est nommée secrétaire de séance.

**Objet : fiscalité : vote des taux d'imposition 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'état de notification transmis par les services fiscaux,  
Vu l'application de la réforme de la fiscalité directe locale visant à la suppression de la taxe d'habitation et la réforme des impositions de production,  
Vu l'intégration de la Commune de CAMPUAC à la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de 2025 et ainsi de fixer le taux des taxes locales communales pour l'année 2026 de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.52 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 187.23 %
- Taxe d'habitation : 14.88 %

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme

Manon MARRAGOU  
Secrétaire de séance



Adeline VERNHES

Le Maire :

  
